

## **Message du Comité de retraite du RRCID concernant les grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA** *Options à envisager pour les membres confrontés à des difficultés financières*

Les baisses d'emploi ne sont pas inhabituelles dans l'industrie cinématographique et personne ne sait combien de temps celle-ci va durer. Le comité étudie toutes les options possibles pour aider les membres pendant cette période difficile. Si vous êtes confronté à des difficultés financières, certaines options peuvent vous aider :

- Demander des prestations d'assurance-emploi dès que possible
- Demander des fonds d'urgence à l'AFC. **Vous n'avez pas à les rembourser**
- Si vous êtes locataire, consultez les règles de la Commission de la location immobilière et parlez-en à votre propriétaire
- Discutez avec votre banque, votre créancier hypothécaire et vos fournisseurs de services publics des options de paiement, y compris la consolidation
- Adressez-vous à un conseiller en crédit
- Consultez votre plan d'aide aux membres/employés
- Vérifiez auprès du bureau de votre syndicat ou de votre guilde l'aide qu'il peut vous offrir dans le cadre de votre adhésion
- Accédez à votre CELI et à d'autres épargnes volontaires

Comme vous le savez peut-être, chaque syndicat/gilde a sa propre convention collective avec les employeurs qui régit les cotisations au REER collectif. Compte tenu de ces obligations contractuelles, le Comité de retraite du RRCID maintient les critères de retrait, les restrictions et les périodes d'attente actuels sur les cotisations de l'employeur. En dernier recours, les participants peuvent retirer leurs cotisations volontaires au REER. Notez que l'impôt sera automatiquement retenu sur ces retraits aux taux suivants et que le montant retiré sera ajouté à votre revenu global pour l'année :

### **Toutes les provinces sauf le Québec - Fédéral**

Jusqu'à 5 000 \$ inclus : 10 %

De 5 001 \$ à 15 000 \$ : 20 %

Au-delà de 15 000 \$ : 30 %